

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

DEMANDE D'AUTORISATION UNIQUE D'EXPLOITER UN PARC ÉOLIEN SUR LA COMMUNE DE VILLERS-VICOMTE

COMMUNES CONCERNEES: VILLERS-VICOMTE, BLANCFOSSE, BONNEUIL-LES-EAUX, BRETEUIL, CATHEUX, CORMEILLES, CROISSY-SUR-CELLE, LE CROCQ, DOMELIERS, ESQUENNOY, FLECHY, FONTAINE-BONNELEAU, FRANCASTEL, GOUY-LES-GROSEILLERS, HARDIVILLERS, LAWARDE-MAUGER-L'HORTOY (80), MAISONCELLE-TUILERIE, OURSEL-MAISON, PAILLART, PUITS-LA-VALLEE, ROGY (80), SAINTE-EUSOYE, LE SAULCHOY, TROUSSENCOURT, VENDEUIL-CAPLY, VIEFVILLERS

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, le Préfet de l'Oise a prescrit, par arrêté préfectoral du 16 juin 2015, une enquête publique qui sera ouverte du 13 juillet au 20 août 2015 inclus, sur la demande d'autorisation présentée par la société FERME EOLIENNE DU BI-HERBIN pour exploiter un parc de 3 éoliennes sur la commune de Villers-Vicomte.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier comprenant la demande, l'étude d'impact, l'étude de dangers, l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, les plans des lieux et l'ensemble des informations concernant le projet, restera déposé à la mairie de Villers-Vicomte, siège de l'enquête publique, ainsi qu'à la direction départementale des territoires, bureau de l'environnement afin d'y être consulté, aux heures d'ouverture des bureaux, par toute personne intéressée.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur un registre d'enquête, établi à cet effet et tenu à sa disposition à la mairie de Villers-Vicomte.

Les observations, propositions et contre-propositions peuvent également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur au siège de l'enquête.

Des informations peuvent également être demandées auprès de M. Bernhard Schwechel, Président de la société FERME EOLIENNE DU BI-HERBIN, 233 rue du Faubourg Saint-Martin à Paris (75010) ou à la direction départementale des territoires, service de l'eau, de l'environnement et de la forêt, bureau de l'environnement, à Beauvais.

M. Michel Marseille, ingénieur en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour procéder à l'enquête publique. Il sera suppléé le cas échéant par M. Denis Lefèbvre, inspecteur des impôts en retraite.

Le commissaire enquêteur assurera des permanences, pour recevoir les observations écrites et orales du public à la mairie de Villers-Vicomte aux jours et heures suivants :

- lundi 13 juillet 2015 de 9h00 à 12h00
- samedi 25 juillet 2015 de 9h00 à 12h00
- vendredi 31 juillet 2015 de 16h00 à 19h00
 - mercredi 5 août 2015 de 9h00 à 12h00
 - jeudi 20 août 2015 de 16h00 à 19h00

A l'issue de l'enquête, toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur et, le cas échéant, du mémoire en réponse du pétitionnaire, dans les mairies concernées, à la direction départementale des territoires, bureau de l'environnement, ainsi que sur le site internet de la Préfecture de l'Oise (<u>www.oise.gouv.fr</u>).

La Préfète de la Région Picardie est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure. Cette décision peut être un arrêté d'autorisation assorti de prescriptions ou un arrêté de refus d'exploiter. Cet arrêté vaudra décision :

- sur la demande d'autorisation d'exploiter au titre de l'article L.512-1 du code de l'environnement
- sur la demande de permis de construire au titre de l'article L.421-1 du code de l'urbanisme
- sur la demande d'approbation du projet de détail des tracés des ouvrages de transport d'électricité au titre de l'article L.323-11 du code de l'énergie.